

Nancy, le 1^{er} septembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux
De Langues vivantes

à

Mesdames et messieurs les professeurs
S/C de madame ou monsieur le chef d'établissement

Inspection
Pédagogique
Régionale

Téléphone secrétariat
03 83 86 25 42

6 bis rue du Manège
CO 30013
54035 NANCY
Cedex

Objet : lettre de rentrée 2015

Pour toutes les disciplines la lettre de rentrée se décline en deux parties. La première, rédigée par l'ensemble des IA-IPR de l'académie, s'adresse à tous les professeurs des collèges et des lycées. Elle a vocation à servir de support à la réflexion des équipes enseignantes et des conseils pédagogiques. La deuxième partie est spécifique à chaque discipline.

Partie commune

Nous remercions tous les professeurs qui se sont investis dans leur mission d'enseignement, de formation et d'accompagnement.

Nous ferons émerger **quatre points de la circulaire de rentrée**, laquelle indique que « l'année 2015-2016 sera une année de préparation des personnels aux évolutions majeures de la rentrée 2016 », avec la « modification simultanée de l'organisation pédagogique du collège et du renouvellement des contenus d'enseignement et le lancement du grand plan numérique ».

Le premier enjeu, pour lutter contre les inégalités, est de « construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite ». La réforme de l'école maternelle est mise en place à la rentrée 2015 et l'un des chantiers prioritaires, qui y est initié et se poursuit durant toute la scolarité de l'élève, est celui de la maîtrise de la langue française. Les compétences mathématiques jouant « un rôle crucial dans la réussite scolaire », un portail national de ressources dédiées aux mathématiques sera créé pour lutter contre l'innumérisme. Il est rappelé que pour permettre la réussite de tous, et afin d'assurer la continuité des apprentissages, les enseignants doivent prendre en compte les spécificités de chaque élève, et organiser leurs enseignements en équipe en s'appuyant sur des « **pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées** », ainsi que sur des parcours éducatifs (PEAC et PIIODMEP) mis en place pour tous les élèves.

Alors que les dispositifs PPRE sont maintenus, un parcours de formation « sur mesure » pourra être proposé aux jeunes à partir de 15 ans pour prévenir le décrochage et faciliter le retour vers l'école.

La refondation de l'éducation prioritaire entre également en œuvre à la rentrée 2015 et concernera neuf établissements REP+ et vingt-quatre REP dans l'académie.

Des plans d'accompagnement personnalisé (PAP) seront proposés aux élèves porteurs de troubles des apprentissages. Pour mieux répondre à l'exigence d'une école inclusive, les élèves en situation de handicap seront à la rentrée 2015 accueillis selon le cas au sein d'une ULIS-école, d'une ULIS-collège ou d'une ULIS-lycée.

Le deuxième enjeu est de « renforcer la transmission des valeurs de la République ». Dès la rentrée 2015, le parcours citoyen et l'enseignement moral et civique seront organisés de l'école élémentaire à la terminale pour comprendre le principe de laïcité, respecter la liberté, la dignité d'autrui, l'égalité des sexes. Est poursuivie la lutte contre le harcèlement, le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations.

Le troisième enjeu concerne la formation et l'accompagnement des équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves : les enseignants de collège bénéficieront de formations pour préparer la rentrée 2016-2017.

Le quatrième enjeu porte sur le développement des compétences des élèves avec le numérique, qui doit devenir un moyen privilégié de l'individualisation des parcours d'apprentissage. Dans le cadre de la première phase du plan numérique, notre académie bénéficie de onze collèges préfigureurs. Ils doivent constituer des incubateurs d'usages, en particulier en ce qui concerne les équipements individuels mobiles. Dès cette année, l'effort de formation sur le numérique permettra de commencer à transférer les acquis de cette expérience à l'ensemble des établissements. .

Lors de nos visites dans les établissements à l'occasion de réunions ou d'inspections, nous porterons un regard particulier sur l'ancrage du travail de chacun dans le projet de l'établissement, et sur la prise en compte des points abordés ci-dessus.

Vous trouverez ci-dessous des liens vers des documents dont nous vous recommandons la lecture.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée.

Les IA-IPR de l'académie de Nancy-Metz

Circulaire de rentrée 2015 : n°2015-085 du 3-6-2015

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301

Mission des enseignants : décrets n° 2014940 et 2014941 du 20 août 2014

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&categorieLien=id>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390951&categorieLien=id>

Rapport « Grande pauvreté et la réussite scolaire » Jean-Paul Delahaye, IGEN :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/52/7/Rapport_IGEN-mai2015-grande_pauvrete_reussite_scolaire_421527.pdf

Collège : mieux apprendre pour réussir

<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>

Partie disciplinaire : langues vivantes

L'année scolaire 2015-2016 s'annonce comme une année charnière où la réflexion collective doit prendre toute sa place. La rentrée s'inscrit en effet dans le contexte de la mise en place de la réforme du collège à l'horizon 2016.

La refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la réflexion autour des nouveaux cycles et des nouveaux programmes sont autant de sujets qui invitent aux échanges entre toutes les disciplines.

Au sein du nouveau collège s'ouvrent de nouvelles opportunités pour les langues vivantes. Par exemple, l'un des huit thèmes de travail retenus pour les EPI, enseignements pratiques interdisciplinaires, s'intitule « langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ». Les langues doivent aussi trouver leur place dans les autres thèmes, offrant ainsi à tous les élèves une ouverture culturelle et interculturelle, enjeu même de l'apprentissage des langues.

Des temps d'information et de formation seront mis en place pour tous les professeurs de collège afin de les accompagner au mieux dans leur réflexion.

Précocité, continuité et démocratisation doivent caractériser l'apprentissage des langues vivantes et contribueront à l'amélioration des compétences de nos élèves, au collège comme au lycée, tant dans la voie générale et technologique que professionnelle.

Quel que soit le cycle d'enseignement, le travail en équipe, en interlangue et avec les autres disciplines, devient incontournable. Plus que jamais, les choix pédagogiques des équipes doivent présider à l'organisation des enseignements afin de les mettre au service des apprentissages.

Nous invitons les professeurs qui prennent en charge pour la première fois des classes de lycée à se référer aux textes officiels et documents de préconisations, notamment pour les épreuves orales, disponibles à la page interlangue dont nous rappelons ici l'adresse : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/>

Enfin, nous souhaitons la bienvenue aux collègues qui nous rejoignent et remercions tout particulièrement les professeurs qui ont accepté des missions spécifiques.

Nous savons que la réussite des élèves vous tient à cœur et vous assurons de notre confiance et de notre soutien dans l'accomplissement de cette mission.

Les inspecteurs de langues vivantes

LIENS UTILES

PORTAIL NATIONAL dédié aux langues vivantes pour enseigner, s'informer et se former :

<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>

SITE ACADEMIQUE INTERLANGUE

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/>

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE (BO n°17
23 avril 2015)

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834#socle_commun

NOUVEAUX PROGRAMMES de l'ECOLE et du COLLEGE : à paraître

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

- Programme pour la classe de seconde : BO spécial n°4 du 29 avril 2010

http://media.education.gouv.fr/file/special_4/72/7/langues_vivantes_143727.pdf

- Programme pour le cycle terminal (1^{ère} et terminale) : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010 : <http://www.education.gouv.fr/cid53320/mene1019796a.html>

LYCEE PROFESSIONNEL

BO spécial n°2 du 19 février 2009 : <http://www.education.gouv.fr/cid23840/mene0829952a.html>

BULLETIN OFFICIEL

Tous les BO sont consultables en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Possibilité de **s'abonner au sommaire du BO** pour le recevoir par mail :

<http://www.education.gouv.fr/cid2560/abonnement.html>

EDUSCOL, pour nouveautés et ressources : <http://eduscol.education.fr/>

Nouvelles ressources pédagogiques d'accompagnement pour enseigner les langues :

<http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>

ACTION CULTURELLE

Délégation académique à l'action culturelle (DAAC)

RELATIONS INTERNATIONALES

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)

INNOVATION

Pôle académique de soutien à l'innovation (PASI)